

2014-04-089-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.5.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES LANDES
DANS LE CADRE DE L'AIDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL
MUSICAL**

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRESENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

| | | |
|----------------------|---------------|---------------------|
| M. PERRET | procuration à | M. LESPAGE |
| M. HERVELIN | procuration à | M. LECERF |
| Mme PERIMONY-BENASSY | procuration à | Mme CAMBRONERO |
| M. GARANS | procuration à | M. GONZALES |
| M. ROBLES | procuration à | Mme FAURE-DEFLANDRE |

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-089-DR/CPA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES DANS LE CADRE DE L'AIDE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL MUSICAL

L'auditorium de l'école municipale de musique est actuellement équipé d'un piano, acheté d'occasion il y a 26 ans et qui ne remplit plus ses fonctions.

Ce piano sert pour les cours de pianos auxquels est inscrite une soixantaine d'enfants, mais également pour les examens, auditions, répétitions.
Afin de pouvoir dispenser un enseignement de qualité, il est important que l'école de musique dispose d'un matériel adéquat.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs. Après étude des différentes propositions, il est envisagé de se porter acquéreur d'un piano à queue de type Yamaha C2X, pour un montant proposé à 14 027 euros HT soit 16 833 euros TTC

Compte tenu du montant de l'investissement significatif pour la Ville de Tarnos, M. le Maire propose de solliciter une aide financière, auprès du Conseil Général des Landes, au taux maximum de 45% du montant HT de l'acquisition plafonnée à 3 100 euros,

Le plan de financement serait le suivant

- Montant de l'acquisition 16 833 TTC
- Participation du Conseil Général des Landes : 3 100 euros
- Participation de la Ville de Tarnos 13 733 euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la nécessité de doter l'école municipale de musique d'un piano neuf,

DELIBERE

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général des Landes au taux maximum pour l'acquisition du piano dans la limite de 3 100 euros.

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager les démarches auprès de Monsieur le Président du Conseil Général en vue de l'obtention de la subvention

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

